

# **SEANCE DU 31 MAI 2024**

**Date de convocation :** 24/05/2024

**Date d'affichage :** 18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Christine BISSON, Bastien PEZERIL, Marie-Laure LEHENAFF, Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Jérôme MAUGER, Philippe VAUGEOIS.

**Absents** : Mesdames Prescilla LEGLUAIS, Martine HERMAN

**Absents excusés** : MM. Benoît FOURREAU, Céline ROCQUES, Nadia CHETTOUH, Alexandre HERMAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Christine BISSON.

## **1 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Vaugeois, Maire, considérant qu'il y a lieu de modifier les prévisions adoptées pour le budget primitif 2024 afin de réaffecter les crédits budgétaires de l'article 2158 à hauteur de 40 000 € à l'article 2024182,

décide à l'unanimité des membres présents de procéder au virement des crédits suivants :

- Chapitre 204, article 204182 : + 40 000 €
- Chapitre 21, article 2188 : - 40 000 €.

## **2 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Vaugeois, Maire, considérant qu'il y a lieu de modifier les prévisions adoptées pour le budget primitif 2024, décide à l'unanimité des membres présents de prévoir :

- Au chapitre 2151 : - 9 800 €
- Chapitre 238, article 238 : + 9 800 €.

## **3 - ADRESSAGE**

Monsieur Michel PENLAE, adjoint, présente l'adressage en cours de réalisation.

Sont nommées ou renommées :

- 87 voies,
- 377 adresses,
- 33 lieux-dits.

La liste des voies ainsi nommées figure en annexe.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve et arrête la liste des voies de la commune de Cambernon renommées. Cet adressage est donc retranscrit dans la base d'adresses nationale.

## **4 - QUESTIONS DIVERSES**

Aucune.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00**